



HELVET IMMO : La défense fébrile de BNP PERSONAL FINANCE

Question / réponse publié le 16/11/2019, vu 1871 fois, Auteur : [Me Hervé BROSSEAU - avocat en droit bancaire](#)

Que retenir de l'audition du banquier stratège de BNP PERSONAL FINANCE ? Helvet Immo, c'est bon pour les autres !

Première semaine d'audience sur le procès "Helvet'Immo", qui a mis à jour les arrières salles de la "construction" d'un contrat de crédit.

Des victimes (15 sur 4650) ont été entendues, le responsable de la stratégie de BNP PERSONAL FINANCE, Marc Feltesse, également.

L'audience a quelque chose de surnaturel, tant il est peu habituel de pouvoir observer une banque, tripes à l'air, comme un cétacé échoué sur une plage du Cap Vert.

Qu'y voit-on ?

Un tripatouillage voulu, destiné à camoufler un contrat de trading dans une offre de crédit immobilier. 4.500 victimes ! un coup de maître !

Ceux qui, sans le savoir, s'y sont risqués en ont eu pour leurs frais. Après 10 années de remboursements, ils doivent davantage à la banque que ce qu'elle leur a prêté.

Exit l'amortissement. Exit la sérénité. Exit la retraite, et bonjour le petit bonhomme vert !

Vert, c'est la couleur de Mr Feltesse, lorsque la femme de ménage de Roubaix, appelée à la barre, se retourne subitement vers lui pour lui demander s'il en a pris un, lui, un contrat "Helvet Immo" !.

Protestations musclées sur le banc de la défense.

On se rend compte qu'il est en effet scandaleux qu'un petit client en extrême péril financier, ose s'adresser directement au banquier jugé - tout de même ! - pour pratiques commerciales trompeuses.

C'est vrai, c'est téméraire tout de même ! Le Code de Procédure ne l'autorise pas !

Non, le Code n'autorise pas la travailleuse de Roubaix à demander à "son" banquier" pourquoi en prenant un crédit immobilier chez BNP(PF), elle se retrouve dans la spirale des paris sur le marché des changes, avec des remboursements qui finiront lorsqu'elle aura atteint 138 ans ! (selon mes calculs à partir des éléments donnés au Tribunal par cette pauvre dame).

Bienveillante, la Présidente - qui doit tout de même faire respecter les textes - énonce, à regrets, que la réponse à cette question sera différé au moment de la plaidoirie des avocats.

Un "oui" aurait pourtant soulagé les victimes, au rang desquelles le stratège en chef aurait pu se joindre. Au moins, il y aurait eu justice, en quelque sorte.

Mais ... non, "Helvet Immo", c'est bon pour les autres.

Retrouvez tous mes autres billets d'humeur sur le blog du site du cabinet : <https://www.avocat-taeg.com/blog>